



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2017

VILLE D'ANTIBES

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

Département des Alpes-Maritimes

Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 7 JUILLET 2017 à 15h30, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY, M. Patrick DULBECCO à M. Jean LEONETTI, M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER, Mme Françoise THOMEL à M. Yves DAHAN, M. Henri CHIALVA à M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI à M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE à M. Audouin RAMBAUD, M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE, Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO à M. Tanguy CORNEC, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Carine CURTET, M. Marc GERIOS

Présents : 32 / procurations : 14 / Absents : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

00-1 - COMPETENCES - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 43 voix POUR sur 46** (1 CONTRE : Mme DUMAS - 2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY), **a APPROUVE** les nouvelles délégations de compétence au bénéfice de Monsieur le Maire, de même que la modification concernant la réalisation des lignes de trésorerie, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, tant sur le fond (conditions) que sur la forme (signature).

*Départ de Monsieur Gérald LACOSTE – Procuration à Madame Marguerite BLAZY
Présents : 31 / Procurations : 15 / Absents : 3*

00-2 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE - VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT - NOUVELLE ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote, **à l'unanimité des suffrages exprimés, a :**

- **A PRIS ACTE** de l'élection de Monsieur Eric Pauget, 1^{er} adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse, en tant que député de la 7^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, et de l'interdiction de cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur,

- **A PRIS ACTE** de la démission de Monsieur Eric Pauget jointe à la présente délibération, de la vacance du poste de 1^{er} adjoint, et de la nécessité pour l'Assemblée de se prononcer à son égard,

- **MAINTENU** à 18 le nombre d'adjoints au Maire, soit 14 adjoints représentant 30 % de l'effectif du Conseil municipal (résultat arrondi à l'entier inférieur) et 4 adjoints de quartier représentant 10 % du nombre des conseillers municipaux (résultat également arrondi à l'entier inférieur) ;

- **PROCEDE** à une nouvelle élection de l'ensemble des adjoints, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, le vote ayant lieu au scrutin secret ;

Se sont portés candidats :

Liste MAJORITE (M. GENTE Jacques)

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] 39
- e. Majorité absolue 20

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste MAJORITE (M. GENTE Jacques)	39	Trente neuf

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste Liste MAJORITE (M. GENTE Jacques) :

Qualité (M. ou Mme)	NOM	Prénom	Fonction
M.	GENTE	Jacques	Premier adjoint
Mme	TORRES-FORET-DODELIN	Simone	2 ^{ème} adjoint
M.	AMAR	Serge	3 ^{ème} adjoint
M.	DULBECCO	Patrick	4 ^{ème} adjoint
M.	DUPLAY	Eric	5 ^{ème} adjoint
Mme	MURATORI	Angèle	6 ^{ème} adjoint
M.	RAMBAUD	Audouin	7 ^{ème} adjoint
Mme	LONVIS	Marina	8 ^{ème} adjoint
M.	COLOMB	Patrice	9 ^{ème} adjoint
M.	DAHAN	Yves	10 ^{ème} adjoint
M.	SEITHER	André-Luc	11 ^{ème} adjoint
Mme	DEPETRIS	Nathalie	12 ^{ème} adjoint
Mme	BADAQUI	Khéra	13 ^{ème} adjoint
M.	FOSSOUD	Marc	14 ^{ème} adjoint
Mme	DUMONT	Anne-Marie	15 ^{ème} adjoint (quartier)
Mme	BOUSQUET	Anne-Marie	16 ^{ème} adjoint (quartier)
Mme	THOMEL	Françoise	17 ^{ème} adjoint (quartier)
Mme	SAVALLI	Martine	18 ^{ème} adjoint (quartier)

- **A PRIS ACTE** de ces nouvelles élections pour ajuster l'ordre du tableau à communiquer à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

00-3 - ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ACTUALISATION DES MONTANTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, a :**

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux comme suit :

Maire	110% ramené à 99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + majoration 15 % + majoration 25 %
Adjoints au Maire	44% ramené à 33.96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + majoration 15 %

	+ majoration 25 %
Conseillers municipaux délégataires	10,65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseillers municipaux	6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **ANNEXE** le tableau précisant les montants applicables à l'entrée en vigueur de la délibération ;

- **PRECISE** que :

- les augmentations de la valeur point d'indice de la fonction publique sont prises en compte rétroactivement pour le calcul du montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux à compter du 1^{er} juillet 2016 et du 1^{er} février 2017 ;

- l'augmentation de l'indice terminal de la fonction publique est prise en compte rétroactivement pour le calcul du montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

- **INDIQUE** que les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux suivront l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique ainsi que l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique ;

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.

La séance est levée à 16h15.

Le 12 juillet 2017

Stéphane PINTRE



Le Directeur Général des Services